

2025 - 090 Séance du Conseil Municipal du 13 octobre 2025
Service : Enfance et Jeunesse
Référence : MC

Objet : **LABELLISATION INFO JEUNES - APPROBATION**

Le treize octobre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le sept octobre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Geneviève HAMEON, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Patrick EVIN à Hervé LEBEAU

Jacqueline MENARD-BYRNE à Odile DENIAUD

Yves ANDRIEUX à Yvan VALLEE

Julien ROUSSEAU à Guy BERNARD-DAGA

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 31

Secrétaire : Marie-Estelle IRISSOU

Rapporteur : Hervé Lebeau

EXPOSE

Dans le prolongement de l'expérimentation menée par la structure municipale « Le Quai » en tant que relai Info Jeunes, la ville de Couëron souhaite renforcer son engagement auprès des jeunes de 15 à 25 ans, en structurant davantage son offre d'information, d'orientation et d'accompagnement.

« Le Quai » est un lieu reconnu par les jeunes du territoire, offrant un accueil de proximité, un accompagnement individualisé et des actions répondant aux enjeux spécifiques de cette tranche d'âge. Dotée des ressources humaines, techniques et logistiques nécessaires, la structure a démontré sa capacité à assurer les missions fondamentales d'une structure labellisée.

Considérant l'opportunité que représente la labellisation pour structurer, renforcer et rendre plus visible l'action de la Ville en matière d'information jeunesse, la ville de Couëron souhaite aujourd'hui présenter une demande officielle de labellisation « Information Jeunesse » pour la structure municipale « Le Quai », auprès du réseau Info Jeunes des Pays de la Loire et du Service Départemental de Loire-Atlantique Jeunesse, Engagement et Sports (SDJES).

Dans le cadre de cette demande, et en cohérence avec les enjeux de la politique publique jeunesse de Couëron, la Ville s'engage à ce que la structure « Le Quai » remplisse les missions fondamentales d'une structure labellisée Information Jeunesse, à savoir :

- offrir un accueil libre, anonyme, gratuit et sans rendez-vous à destination de tous les jeunes,
- mettre à disposition une information fiable, actualisée, neutre, pluraliste et accessible à tous les jeunes,
- de proposer à chaque usager un accompagnement individualisé, tenant compte de ses besoins spécifiques et de la réalité locale,

- couvrir l'ensemble des thématiques jeunesse : orientation, études, emploi, logement, santé, mobilité, accès aux droits, engagement, loisirs, vacances, vie pratique, etc.,
- participer aux actions du réseau, aux temps de formation, d'évaluation et de coordination menés par le réseau Info Jeunes.

La dynamique engagée sera consolidée par la poursuite et le renforcement d'actions collectives favorisant la participation, l'engagement et la coopération des jeunes ; par des interventions hors les murs dans les établissements scolaires et associations locales ; par la poursuite des permanences de partenaires au sein du « Quai » ; et par une capacité d'adaptation constante aux évolutions du territoire.

Une communication spécifique sera mise en œuvre afin d'informer le public jeune, les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que les habitants, de la mise en place d'une structure labellisée « Information Jeunesse » sur le territoire.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 30 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 6 octobre 2025 ;

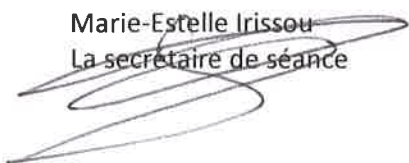
Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la démarche de labellisation du « Quai » comme structure Information Jeunesse,
- présenter la démarche au Service Départemental de Loire Atlantique Jeunesse, Engagement et Sports ainsi qu'au Réseau Info Jeunes Pays de la Loire,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à signer la demande de labellisation et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le 13 octobre 2025

Marie-Estelle Irissou
La secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
et transmise en Préfecture le
au
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.